Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)		

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
06/07/2018	bérarde	refuge promontoire	1			1 bag
		refuge pilatte	1			1 charge en cabine
10/07	carrière arsine	refuge aigle	2			2 bags montée 1 bag descente
	→ Report du 6/07					

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

cartes des zones à ne pas survoler

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 358 / 2018 bis

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 5/07 / 2018

Le Directeur *Le Directeur Adjoint,*

Thierry DURAND

COPIE Secteurs Briançonnais/Vallouise Oisans/Valbonnais